



Facturation charges chauffage syndic

Par **Mich83500**, le **17/01/2021** à **08:41**

[quote] Bonjour j'ai une nouvelle fois besoin d'aide mon fils est propriétaire depuis mars 2018 d'un appartement dans une copropriété gérée par un syndic et qui possède chauffage collectif avec partiteurs [/quote] en 2019 un nouveau syndic a été mis en place suivant ag Nous nous sommes aperçu qu'il existait une inversion entre le lot de mon fils et celui de son voisin du dessus (le technicien chargé de la relève des répartiteurs c'est déplacé et a confirmé nos doutes) le syndic en place à accepté de faire une régularisation sur les deux derniers exercices (nous sommes dans l'attente de ses chiffres) mais refuse de prendre en charge les exercices précédent l'ancien syndic quant à lui affirme ne plus être responsable même si l'erreur a été faite durant son exercice les comptes étant clos quel est notre droit

Par **Mich83500**, le **17/01/2021** à **17:49**

Merci beaucoup

Je dois donc demander au syndic de mettre à l'ordre du jour de la prochaine ag la rectification des compte sur les années précédentes ??

C'est bien ça ?